



**EDITO:**

Parlons chiffres. C'est quelquefois un sujet de contradictions et il serait dommage que cela devienne un sujet de discordes. Premier exemple dans l'article ci-dessous. »rectifications et précisions « Un autre exemple : celui des passes à anguilles; expliquons-nous : un de nos bénévoles interviewé par FR3 lors de la pose de notre passe à anguilles , à ajouté un zéro de trop dans l'élan et la passion et il était trop tard pour rectifier quand l'erreur passait à l'antenne. Sans doute heureux de faire bouger les choses suite à une impatience bien compréhensive. Le même jour, l'estimation de notre président était à la hausse par rapport à la réalité mais proche tout de même et c'est une semaine plus tard que nous avons le coût réel de la passe à anguilles de Civray, réalisée par le Syndicat. Un prix inférieur c'est un très bon point et le syndicat mérite ici notre considération positive. Et le prix de la nôtre ? : 600 euros . Voilà ! La transparence est rétablie. Mais attention ! Toutes choses prises en compte cette différence s'explique. Certains de nos matériaux, bien que sérieux qualitativement, sont moins chers; de même, la main d'oeuvre est gratuite et les frais de développement et de mise au point également. Certains esprits chagrins diront alors : mais pourquoi chacun une passe ? Tout simplement parce que nous avons lancé ce projet à notre assemblée générale de janvier sans savoir à quel moment serait lancé un projet de ce genre par le Syndicat du Cher. La transparence aurait certainement évité une grosse dépense pour nous car 600 € ce n'est pas rien pour le budget d'une association comme la nôtre.

Bref : un bon point pour le syndicat du Cher pour la pose de la passe à anguilles de Civray

un bon point aussi pour notre association pour la passe à anguilles de Bléré: es réactions du public montrent bien que ce sujet les intéresse et nous ne ferons jamais assez de travail pédagogique.

*Roger-Bernard Bouyrie, Vice-Président pour l'Indre et Loire*

## RECTIFICATION ET PRECISIONS

Dans notre dernier numéro de Avril 2012 dans la rubrique CLIN D'OEIL nous relations le prix des passes à poissons cités dans un article de presse. Nous rectifions ici grâce aux informations apportées par Vincent Loison, Technicien du syndicat du Cher.

" L'article du journal La Tribune cité dans la lettre d'avril 2012 était entaché d'une erreur.

Le Vice-Président du Syndicat faisait allusion aux conclusions de l'étude sur les barrages du Cher menée entre 2006 et 2008, qui avait étudié plusieurs scénarios d'évolution des barrages du Cher.

Pour les différents scénarios avec maintien des barrages, l'évaluation financière allait de 6,1 à 28,5 millions d'euros.

Le chiffre de 28 millions retenu par le journaliste à l'époque était celui correspondant à la mécanisation de tous les barrages (les 13 restants), la restauration des écluses et autres ouvrages et la construction de passes à poissons.

**A aucun moment il n' a été question de 28 millions d'euros de passes à poissons, et il s'agit bien d'une erreur de journaliste.**

**De même l'évaluation à 6 millions concerne la remise en état de tout le génie civil, et pas du tout les seules passes à poissons.**

A l'heure actuelle, le Syndicat cadre les projets en tenant compte de l'étude précitée, mais aussi des modalités d'évaluation des coûts proposées par l'ONEMA et VNF.

Une étude nationale sur les coûts de passes à poissons devrait être réalisée cet été par l'ONEMA, les conclusions seront connues à l'automne. »

*Vincent Loison, Technicien responsable du syndicat du Cher*

## LA PASSE A ANGUILE DE BLERE PAR LES AMIS DU CHER

C'est en janvier 2012 à l'assemblée générale de Montrichard ( M Maupu était présent) qu' a été annoncé et approuvé la construction d'une passe à anguilles expérimentale. Annoncé par voir de presse le 7 février (NR), puis annoncé dans la lettre d'information de février diffusée au syndicat, annoncé verbalement au président du Cher canalisé lors de sa visite à notre exposition de la ville de Bléré ou il n'y a trouvé aucun inconvénient. C'est le 1er juin



que la passe expérimentale fut posée sur le barrage de Bléré, rive gauche. Et FR3 en a fait écho le soir même. Le Président regrette que le président du syndicat du Cher et M Alain Kerbriand Postic , conseiller général du canton, n'aient pas répondu à son invitation, ces derniers considérant que cette action allait à l'encontre des démarches effectuées actuellement auprès des instances concernées. Nous avons bien sûr envoyé un courrier au Préfet , à l'Onema, à la DDT et au Syndicat pour préciser que c'est bien une expérimentation qui ne saurait remplacer les passes professionnelles agréées. Cette action a un double but : démontrer que l'installation de telles passes est possible sur tous les barrages et qu'elles feraient gagner un mois de temps de navigation dont les professionnels du tourisme ne peuvent qu'approuver, mais aussi pour toutes les activités nautiques et la pêche de loisir qui verraient démarrer leurs activités à une date normale et non au premier juillet. De même nous avons invité l'Onema à « visiter » cette passe et nous donner leur avis de spécialistes.

Ci-contre : la pose des plots par Jean-Paul



Brièvement : la passe utilise les matériaux suivants: Cornière en acier galvanisé à chaud, Contre plaqué marine, substrat de fond : pelouse artificielle plastique de 7 cm, plots en bois disposés en quinconce. Un trou est disposé au fond et en haut pour que les anguilles franchissent le déversoir.

La passe est munie d'un réglage en hauteur et le fond est légèrement en biais. C'est une passe « amateur » et donc perfectible



Le niveau du Cher qui est bas vous permet de distinguer la passe à anguilles

## LA PASSE A ANGUILLES DE CIVRAY PAR LE SYNDICAT

Le syndicat du Cher s'est engagé le 20 mars dernier par voie de presse à la pose d'une passe à anguilles sur le déversoir de Civray de Touraine. Celle-ci permettra la remontée du barrage en début juin voire même en fin mai selon décision du Préfet d'Indre et Loire. C'est une passe réalisée par une entreprise spécialisée. Elle est toute en inox et le substrat réalisé pour la fonction ( imaginez-vous un balai de cantonnier retourné avec de longues tiges en plastique) Son coût est raisonnable et permet d'envisager la pose de ces passes sur les autres barrages ( dicit M Lestoquoy, président du syndicat qui l'a annoncé devant la presse et ce dont nous le félicitons). Comme nous le disions en début de cette lettre, cette action mérite un point d'excellence même si





nous regrettons un peu le manque de concertation, ce qui nous aurait permis une action commune, même avec nos faibles moyens.

**Le Conseil Général d'Indre et Loire à participé à hauteur de 80%.**

**Voici in-extenso le communiqué du syndicat du Cher:**

**« Le contexte**

Le Cher est classé comme rivière à migrateurs. Les gestionnaires d'ouvrages qui pourraient faire obstacle doivent faire permettre la circulation de ces poissons. Les barrages mobiles à aiguilles font peu obstacle lorsqu'ils sont couchés.

L'Etat a donc demandé au Syndicat du Cher canalisé de laisser les barrages à aiguilles abaissés au printemps. Mais cela pénalise les activités fluviales de tourisme et de loisirs.

Des décisions plus générales devront être prises sur le Cher, mais en attendant, des compromis sont recherchés.

Le Syndicat propose que des passes à anguilles soient installées sur tous les barrages, puisque l'anguille peut migrer jusqu'en juillet, voire en août et qu'elle fait l'objet de mesures de protection européennes. En demandant que pour tout barrage équipé, la remontée du barrage puisse se faire dès la fin de la migration des autres espèces.

C'est pourquoi il a été décidé cet hiver, d'un commun **accord entre le Syndicat du Cher, le Conseil Général et l'Etat** de tester une passe de ce type dès cette année. Le barrage de Civray a été sélectionné compte-tenu des enjeux économiques plus importants sur ce bief.

**La solution technique**

Le projet a fait l'objet d'un cadrage par les services de l'Etat (notamment l'ONEMA). Puis le Syndicat du Cher a fait appel à un concepteur spécialisé (Fish-Pass à Rennes).

**Le projet technique a été validé par les experts de l'ONEMA et dûment autorisé par l'Etat**, en tant que Police de l'Eau mais aussi en tant que propriétaire des ouvrages.

La passe a été conçue pour répondre aux exigences migratoires des anguilles attendues sur le site, et adapté aux spécificités hydrauliques du site.

La passe a été conçue pour être fonctionnelle en permanence, quelles que soient les variations de débit, et a été conçue pour être adaptable sur les autres barrages.

Dimensions : Canal d'amenée de 82 cm de long + goulotte de 3,1 m avec une pente longitudinale de 32° et une pente latérale de 24°. Largeur de 71 cm.

**Coût : 7 945 € HT** dont 80 % seront subventionnés par le Conseil Général 37, le reste à la charge du Syndicat »



A gauche :  
les fixations



A droite : la  
partie amont  
avec échelle  
des hauteurs







## LE MOTEUR DE LA PENICHE - HÔTEL FAIT PEAU NEUVE



Le moteur de la péniche-hôtel NYMPHEA avait des signes de fatigue et rejetait des fumées peu plaisantes.

Le Gérant a procédé au démontage puis l'a déposé sur une remorque avec le concours d'une grue d'un entrepreneur local. Puis direction les Pays-bas pour une remise à neuf de ce moteur diesel de 160 CV.

Interrogé, [Leigh Wooton](#) a précisé : le moteur sera conforme et nous serons donc certainement beaucoup moins polluants. Il a ajouté : si on s'en sort sur le Cher c'est parce que je fais tout par moi-même et malgré tout c'est difficile. Démarrer la

saison plus tôt serait une bouffée d'oxygène. Voici en images quelques étapes de ce travail:



**A droite:**

Le moteur remis à neuf et prêt à démarrer



## LE CALENDRIER DES AMIS DU CHER

8 JUILLET / Fête des berges à VERTZ - Exposition et veille sécurité sur l'eau

22 JUILLET / Fête des lumas à MAREUIL - Exposition

22 JUILLET / Brocante à BLERE – Exposition

5 AOUT / Grande brocante à MONTRICHARD – Exposition – [remontée des bateaux](#)

1 et 2 SEPT / CHER EN FÊTE à CHISSEAUX – Marché des Arts et du Terroir – Animations sur l'eau – Balades en bateau – Dîner dansant le samedi soir

9 SEPT / TOURS – Exposition

15 & 16 SEPT / Journées du patrimoine : Ecluse de NITRAY – ATHEE sur CHER – [Circulation de bateaux](#)

## LES BREVES

- Les Tee-Shirts sont arrivés
- Réservations pour le repas dansant du 1 septembre : 06 46 57 32 77. Ne tardez pas
- Peut-être un nouveau numéro fin juin ou au tout début juillet
- L'association s'offrira les services d'un conseiller juridique en cas de besoin
- Nous accueillons [Elisabeth et André](#) – Navigants en Indre et Loire
- [Jean-Luc Pailler](#) est responsable des animations festives ([jl-et-marie@aol.com](mailto:jl-et-marie@aol.com))
- [Roger-Bernard Bouyrie](#) est correspondant des navigants ([amis.du.cher@sfr.fr](mailto:amis.du.cher@sfr.fr))

Sites internet : [www.amis-du-cher.org](http://www.amis-du-cher.org)

Contact : [amis.du.cher@sfr.fr](mailto:amis.du.cher@sfr.fr)

[www.amis-du-cher.fr](http://www.amis-du-cher.fr)

Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)

Tel Président : 02 47 23 56 77